

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **MERCREDI 26 JUIN 2024**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4**

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

#### **PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

#### **EXCUSÉS**

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

#### **SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance**

2024-94

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HAUTE-TARENTEISE ET LE COLLECTIF MINEURS DE FOND POUR LA  
PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE LIEE A LA  
PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE HAUTE-  
TARENTEISE**

Le Collectif Mineurs de Fond a proposé à la communauté de communes de Haute Tarentaise, une programmation décentralisée de concerts, « Le festival des Pantomines » rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise. Pour 2024, les communes de Villaroger et de Sainte-Foy-Tarentaise ont fait le vœu de programmer des concerts en août 2024.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, il est proposé que la communauté de communes de Haute Tarentaise s'associe au collectif Mineurs de Fond pour assurer la promotion et la diffusion de leurs concerts.

Il est proposé que la communauté de communes de Haute-Tarentaise participe à la tenue du festival programmé sur les communes des Sainte Foy et Villaroger à hauteur de **8 000 euros**.

La convention de partenariat 2024, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et le collectif Les Mineurs de Fond.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le principe de participer au financement du festival Pantomines produit par le collectif Mineurs de Fond, pour un montant de 8 000 € ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention entre la communauté de communes et le collectif Mineurs de Fond, annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Yannick AMET**

Président



# CONVENTION

## Convention de partenariat pour la production du festival « Les Pantomines »

### ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

**D'une part**

### ET

Le collectif Mineurs de fond, représenté par son président, Monsieur Vincent DUCHOSAL, dûment habilité, désigné sous le terme « Organisateur »

### ► **PRÉAMBULE**

---

Le COLLECTIF MINEURS DE FOND ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR » organise une programmation de spectacles décentralisés sur les communes de Haute Tarentaise.

La CCHT a souhaité s'associer au COLLECTIF MINEURS DE FOND, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

### ► **ARTICLE 1 – Organisation du festival**

---

En 2024, le festival se tiendra du 15 au 18 août 2024. Les communes de Villaroger et Sainte Foy Tarentaise accueillent le Festival PANTOMINES pour la 4e édition, avec la programmation suivante :

- Balade Contée

>> Jeudi 15 Août 2024 à 10h00

>> Lieu : Le Monal, Sainte-Foy-Tarentaise

- A MORE par Claire Lamothe

>> Jeudi 15 Août 2024 à 19h30

>> Lieu : Salle polyvalente de Planjo, Sainte-Foy-Tarentaise (accès PMR)

- Ginette Guirolle, une marionnette de Bar

>> Jeudi 15 Août 2024 à 21h00

>> Lieu : Salle polyvalente de Planjo, Sainte-Foy-Tarentaise (accès PMR)

- Dans le Ventre de la Nuit par Zamakan

>> Vendredi 16 Août 2024 à 16h00

>> Lieu : Le Champet, clairière des Îles

- Duo Garenne

>> Vendredi 16 Août 2024 à 19h30

>> Lieu : Le Champet, clairière des Îles

- Duo Vargoz

>> Vendredi 16 Août 2024 à 21h00

>> Lieu : Le Champet, clairière des Îles

- Radio-Crochet

>> Samedi 17 Août 2024 à 11h00

>> Lieu : Le Pré, Villaroger (accès PMR)

- Balade Guidée

>> Dimanche 18 Août 2024 à 09h30

>> Lieu : Sainte-Foy-Tarentaise

- Lola Malique

>> Dimanche 18 Août 2024 à 12h00

>> Lieu : La Masure, Sainte-Foy-Tarentaise

- Touffe d'errance

>> Dimanche 18 Août 2024 à 16h00

>> Lieu : Sainte-Foy-Tarentaise (accès PMR)

## ► **ARTICLE 2 – Modalités financières**

---

La CCHT s'engage à une participation financière de 8 000 € (non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des spectacles

## ► **ARTICLE 3 - Conditions**

---

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement du spectacle. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si le spectacle devait être annulé ou reporté en 2025, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2024.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.



**Le collectif Mineurs de fonds**

**Monsieur Vincent Duchosal**

Président

A \_\_\_\_\_, le

**La Communauté de Communes de Haute Tarentaise**

**Monsieur Yannick AMET,**

Président

A \_\_\_\_\_, le



PROJET